

**N° : DP 20/184**

## **DECISION DU PRESIDENT**

**MARCHE 16RL19 TRAVAUX DE MISE AUX NORMES  
D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES  
DE TROIS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC  
DE LA METROPOLE TPM : VELODROME D'HYERES,  
SALINS D'HYERES ET VALLON DU SOLEIL A LA  
CRAU - LOT 5 : MENUISERIE BOIS - AVENANT N°1**

### **Le Président de la Métropole**

**VU** le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** l'article 139-3 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir,

**VU** l'article 139-5 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié lorsque les modifications ne sont pas substantielles,

**VU** l'article 139-6 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié sans vérification de la substantialité des modifications apportées si leur montant n'excède pas 15%,

**VU** le marché n°16RL19 relatif aux Travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées de trois établissements recevant du public de la métropole TPM : Vélodrome d'Hyères, Salins d'Hyères et Vallon du soleil à La Crau, Lot 5 : Menuiserie Bois, notifié le 12 mars 2019 à la SAS ATEC, pour un montant de :

- Tranche ferme : 185 118,00 € HT,
- Tranche optionnelle : 43 697,50 € HT,
- Total : 228 815,50 € HT,

**VU** le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

**CONSIDERANT** qu'en cours de travaux au Vélodrome, il a été constaté que la banque d'accueil qui devait être modifiée pour être accessible aux PMR présentait des désordres structurels importants (les montants en bois étaient pourris), et il est apparu nécessaire de remplacer intégralement la banque d'accueil,

**CONSIDERANT** que les prestations protection anti-pince-doigts et modification des poignets de poubelles sont supprimées, car devenues inutiles en cours de chantier,

**CONSIDERANT** que ces travaux sont nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage et ne modifient pas l'économie générale du contrat,

**CONSIDERANT** que ces modifications sont chiffrées en moins-value à 12 000 € HT et en plus-value à 12 000 € HT,

**CONSIDERANT** que cela ne modifie pas le prix global et forfaitaire du marché de 228 815.50 € HT,

# DECIDE

## ARTICLE 1

**DE SIGNER** l'avenant n°1 au marché 16RL19 avec ATEC ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

## ARTICLE 2

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits aux Opérations 52227, 52248 et 23140.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **16 JUN 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre





**MARCHE N° 16RL19**

Travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées de trois établissements recevant du public de la métropole TPM : Vélodrome d'Hyères, Salins d'Hyères et Vallon du soleil à La Crau  
Lot 5 : Menuiserie Bois

**AVENANT N° 1**

**A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ**

**Collectivité** : Métropole Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Hubert FALCO - **Président** en exercice, dûment habilité par décision du Conseil Communautaire n° 14/04/5 du 14 avril 2014, portant délégations au Président au Bureau.

**Direction :** **Direction Générale des Services Techniques, Territoires et Proximité**

**Titulaire du marché :** **SAS ATEC**, représenté par Didier ABRIC, Président

**Numéro du marché :** **16RL19- 19315**

**Date de notification :** **12 mars 2019**

**Montant initial du marché :** **228 815,50 € HT (prix global et forfaitaire)**

**Imputation budgétaire :** **Opérations 52227, 52248 et 23140**

**Nature de l'acte modifiant le marché :**  
Adaptation techniques mineures

## ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Hubert FALCO, Président, agissant au nom et pour le compte de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée,

D'une part,

Et

ATEC, représenté par Didier ABRIC,

D'autre part,

**IL A ETE ENTENDU ET CONVENU CE QUI SUIT :**

### **B - OBJET DE L'AVENANT**

#### **Article 1**

##### **Objet de l'avenant**

1- En cours de travaux au Vélodrome, il a été constaté que la banque d'accueil qui devait être modifiée pour être accessible aux PMR présentait des désordres structurels important (les montants en bois étaient pourris). Il est apparu nécessaire de remplacer intégralement la banque d'accueil.

Ainsi, le prix 3.1.7.4 de la DPGF, intitulé Modification Meuble est supprimé et remplacé par le PN Fabrication d'un comptoir sur mesure en L de 7 ml de développé, selon devis annexé.

2- Les prestations protection anti-pince-doigts et modification des poignets de poubelles sont supprimées.

#### **Article 2**

##### **Montant de l'avenant :**

Le montant des prestations objets du présent avenant, se décompose comme suit :

- une plus-value de 12 000€HT
- une moins-value de 12 000€HT.

Le présent avenant ne modifie pas le prix initial du marché.

#### **Article 3**

##### **Autres incidences (délai)**

La durée d'exécution des travaux est prolongée jusqu'à la fin de réalisation des travaux.

**Article 4**      **Divers**

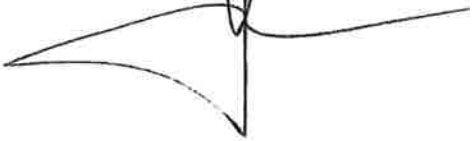
Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

**C - SIGNATURES**

Fait à Toulon , le 12 mai 2020

Pour l'entreprise

**SAS ATEC**  
410 Av. des Templiers - Parc de Napoléon  
13400 AUBAGNE  
Tél. : 04 42 36 96 36 - Fax : 04 42 36 96 37  
N° Siret 352 723 803 00032  
contact@atecagencement.fr



Pour Toulon Provence Méditerranée  
Pour le Président, par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Valérie PAECHT

D E V I S	<b>METROPOLE TOULON PROVENCE MEDI</b> HOTEL DE LA METROPOLE 107 BOULEVARD HENRI FABRE - CS 30536 83041 TOULON
AUBAGNE, le 05 octobre 2019	
Référence : DC191021      Ch.: T382	
<b>Objet</b> : <i>Balance commerciale pour OS</i>	HOTEL DE LA METROPOLE 107 BOULEVARD HENRI FABRE - CS 30536 83041 TOULON

Article	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	<i>En fourniture et pose</i>				
	Protection anti pince-doigt	U	-31,00	240,00	-7 440,00 €
	Modification meuble	U	-1,00	4 320,00	-4 320,00 €
	Modification de poubelles	U	-2,00	120,00	-240,00 €
	Fabrication d'un comptoir sur mesure en L de 7ML de développé.	Ens	1,00	12 000,00	12 000,00 €
	Jupe comprenant réservations PMR réalisé en Agglo Hydro stratifié extérieur M6431 Hammered Graphite, intérieur W980 blanc Kaolin.				
	Casquette mange debout de longueur 2 900mm, réalisée en Agglo Hydro stratifié 2 faces CC0949 White MAT 58.				
	Plan de travail toute longueur, réalisé en Agglo Hydro stratifié 2 faces CC0949 White MAT 58.				
	Selon plan.				

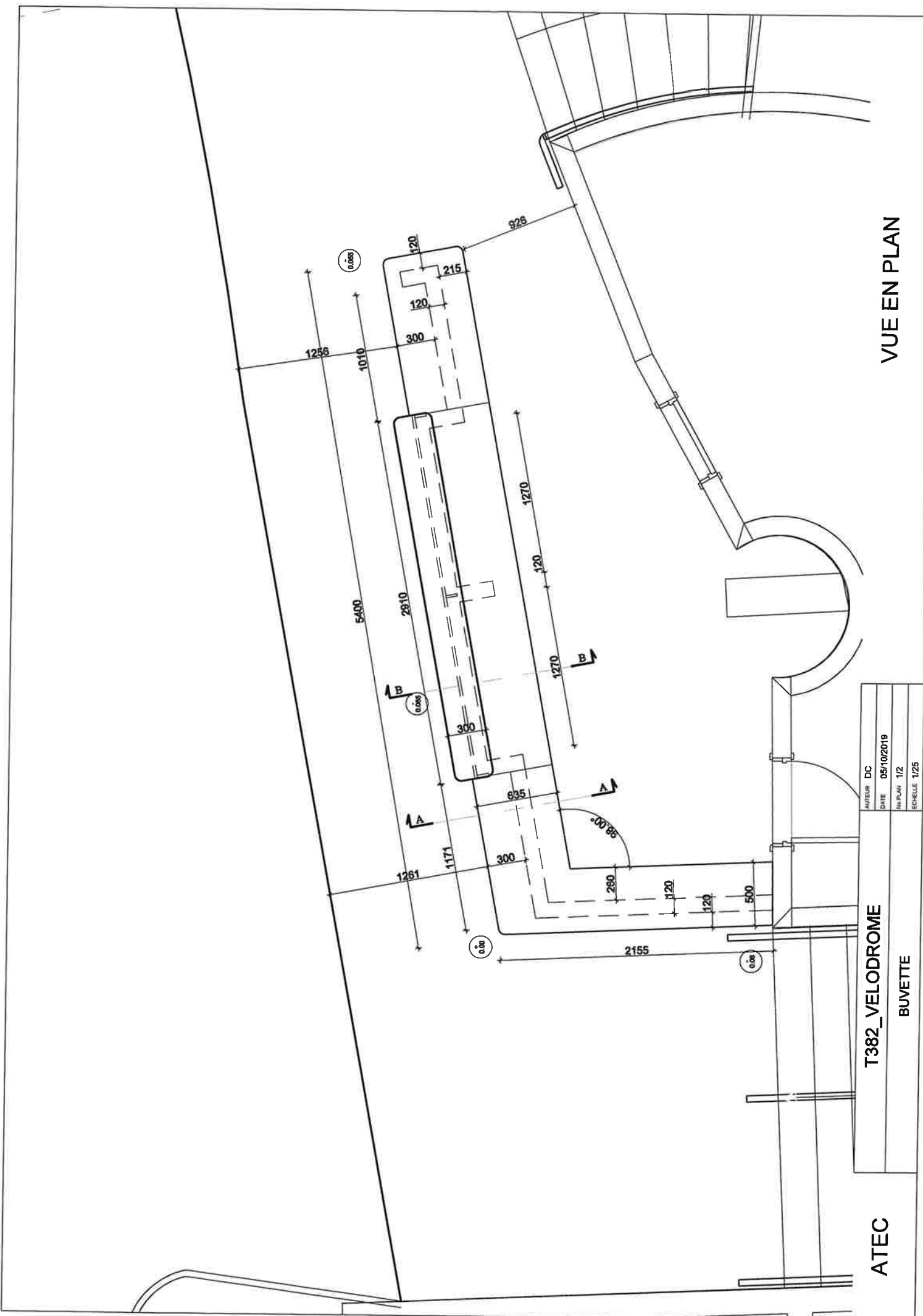
**Tous les travaux supplémentaires seront facturés en plus.**  
**Les travaux non exécutés seront déduits.**  
**Devis valable 3 mois sauf augmentation imprévue des matériaux.**

*"Norme Afnor NF P03 - 001 En l'absence de dispositions particulières contraires, la norme Afnor NF P03 - 001, de décembre 2000, vaut pièce contractuelle complémentaire."*

**BON POUR ACCORD**      *Signature Client :*

<b>Total H.T.</b>	
<b>Auto-liquidation de la T.V.A.</b> en application de l'article 242 nonies A de l'annexe II du CGI.	<b>0.00 €</b>
<b>Total T.T.C.</b>	
<b>Net à payer</b>	

Assurance de Responsabilité Décennale souscrite auprès de AXA France 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - Garantie accordée sur les chantiers exécutés en France et en Principauté de Monaco.



VUE EN PLAN

AUTEUR	DC
DATE	05/10/2019
N° PLAN	1/2
ECHELLE	1/25

T382\_VELODROME

BUVETTE

ATEC



